Administration communale

Wallonie

ACCUSE DE RÉCÉPTION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME PAR LE COLLÈGE COMMUNAL DE FLOREFFE
(Art. D.IV.33 du Code du Développement Territorial)

Objet de la demande:
Construction d'une habitation
Adresse et références cadastrales du terrain concerné par le projet :
Rue de la Tannerie, 3 à 5150 Franière
Division 2, section A numéro 38M
Date du récépissé ou de la réception du dossier envoyé : *10/01/2023*
Référence du dossier à la Commune de Floreffe:
Permis d'urbanisme – n° 3535

Considérant qu'au vu de la notice et au regard de l'ensemble des critères de sélection pertinents visés à l'article D.66§2 du Livre 1er du Code de l'environnement tel que modifié, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ; qu'une étude d'incidences n'était pas requise compte tenu du fait que :

- le projet s'inscrit dans le périmètre du village de Franière en zone affectée à l'habitat ; que la nature du projet devrait trouver à s'intégrer dans un contexte résidentiel ;
- le projet porte sur la construction d'une habitation qui n'aura pas d'impact significatif sur le contexte paysager local ;
- la notice ne mentionne aucun impact sur les biens matériels, la mobilité et le patrimoine culturel ;
- le projet n'est pas susceptible de générer des eaux usées en quantité importante et ne s'inscrit pas dans ou aux abords d'un milieu sensible connu pour ses qualités hydrologique, géologique ou biologique ; qu'un dispositif de traitement des eaux via le réseau d'égout public est programmé ;
- la notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, ne relève aucune incompatibilité avec le voisinage et aucun impact significatif sur le sol, l'eau, l'air, et le climat ;

Floreffe, le **27 février 2023**

Pour le collège communal, la personne déléguée :

Alain KAISIN
Chef de service

COMMUNE DE FLOREFFE
Communauté Française

Administration communale de Floreffe
Rue Romedenne, 9
5150 Floreffe
BELFIUS IBAN : BE930910.0052.7667
BIC : GKCCBEBB

081/44.71.10
081/44.17.68
info@floreffe.be
Site: www.floreffe.be

Horaire: Nos bureaux sont ouverts:
Du lundi au vendredi de 8h00 à 13h00
Les lundi, mercredi, vendredi de 13h00 à 16h30
Le samedi de 9h00 à 12h00
(permanence service Population uniquement)